



Droit de garde et demenagement

Par **emilieeeee**, le **21/06/2013** à **08:30**

bonjour je voudrais une question voila j ai la garde de mes enfants le papa les a un wk sur deux et la moitié des vacances mon mari a trouvé du travail dans le sud peut on déménager bien sure sans pénaliser le papa des enfants POUR SA GARDEcomment cela se passe t'il peut on ?

merci

Par **cocotte1003**, le **21/06/2013** à **13:02**

Bonjour, deux solutions s'offrent à vous suite à votre déménagement, soit vous trouvez un accord écrit amiable avec le père, soit il devra saisir le jaf pour changer son droit de visite, voir demander la garde. En général les juges donnent la moitié des grandes vacances au parent loin et la totalité des petites vacances. N'oubliez pas que vous devez informer le père dans le mois qui suit le déménagement ceci par Irar, cordialement